
En Sud-Ardèche le combat pour l'eau potable relancé

Jean PASCAL

Président du Syndicat des Eaux de la Basse-Ardèche

0,8 % seulement de l'eau mondiale est de l'eau douce liquide et 75% de celle-ci est constituée par les eaux souterraines et les nappes phréatiques. L'eau douce de surface est donc une vraie richesse, mais inégalement répartie. Sa première utilisation concerne l'irrigation agricole : "A côté de cet usage dominant, l'eau potable est bien sûr le deuxième besoin essentiel, et même vital" indique Pierre Roussel, président de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) et ex-président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il rappelle qu'un "constat douloureux s'impose : un quart de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable, plus de la moitié n'a pas accès à l'assainissement".

Dans un article fort bien documenté, publié dans la revue spécialisée TSM (2006, n°2), Pierre Roussel énonce les contraintes qui s'imposent à tous et que les citoyens - et évidemment les gestionnaires de la politique de l'eau - ne doivent jamais oublier. Tel est le cas, par exemple, pour :

- la géographie, avec les nécessaires solidarités amont/aval d'une part mais aussi avec les possibilités techniques de transferts interbassins d'autre part, ceci coûtant toutefois extrêmement cher et ne pouvant donc pas être d'une pratique généralisée,
- l'inertie et l'irréversibilité des phénomènes, particulièrement marqués pour les nappes souterraines, un accident (pollution notamment) survenant dans une nappe mettant très longtemps à se réparer (des années, voire des siècles),
- la lourdeur des travaux et ouvrages, la valeur totale des réseaux d'eau potable actuellement installés en France dépassant les 300 milliards d'euro,
- les choix d'aménagement du territoire qui peuvent avoir des interactions considérables, tels l'urbanisme et les inondations,
- les contraintes relatives à la qualité de l'eau, tout étant techniquement possible pour rendre l'eau utilisable sous réserve que l'usage recherché permette d'en amortir la dépense et sous réserve de ne pas oublier que, bien souvent, l'eau n'est pas "naturellement" potable...

L'eau, au XXI^e siècle, redevient - sur nos territoires aussi - un véritable objet politique ; cela ne va pas sans heurts. Au XX^e siècle, il suffisait de considérer que chaque lieu de vie, un tant soit peu regroupé, avait droit à une desserte publique d'eau potable. Tous les acteurs financiers - particuliers, communes, départements, Etat et Agences de l'eau, voire même l'Europe - apportaient leur contribution. Les collectivités compétentes avaient une seule raison d'être, à vocation technique : produire, transporter, distribuer et permettre de consommer l'eau potable, avant même d'imaginer de retraiter les rejets domestiques.

En ce début de XXI^e siècle donc, les enjeux se déplacent. Comme au Moyen Age, la notion d'aménagement prend une nouvelle dimension. L'implantation des peuplements, au cours de l'histoire, ne s'est pas en effet réalisée au hasard. La fixation des bourgs et villages s'est accomplie autour d'une source, d'un point d'approvisionnement en eau. Aujourd'hui, les techniques permettent effectivement de

Les préoccupations légales

La hiérarchie des usages est établie par le législateur, à travers l'article L 211-1-II du Code de l'Environnement. Celui-ci est ainsi libellé :

“La gestion équilibrée doit permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° - de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;

2° - de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole ;

3° - de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

4° - de l'agriculture, des pêches et cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.”

Telles sont les dispositions qui prévalent en particulier à l'élaboration des arrêtés préfectoraux en temps de sécheresse, 2006 devant être marquée par la définition d'un arrêté cadre anticipant ces phénomènes climatiques.

s'exonérer d'une telle contrainte en terme de développement urbain, mais la maîtrise des coûts d'équipement dicte nécessairement les choix d'aménagement. Les pouvoirs publics veulent d'ailleurs mobiliser, à marche forcée, la conscience des acteurs publics locaux en réduisant de manière drastique leurs aides. L'adage “Penser globalement, agir localement” trouve à s'appliquer pleinement en ce domaine. Pour autant, des territoires en retard - voire en état de sous-développement économique, n'ayons pas peur des mots - doivent-ils être privés de perspectives ? Anecdote sans doute, mais la ville de Paris ne serait pas capitale sans des transferts d'eau de Bourgogne, d'ancienne Champagne ou du Centre par quelque 600 km d'aqueducs.

Les grands débats sur la rareté et la qualité de l'eau sont au cœur des démarches et réflexions contemporaines, initiées en France notamment par la loi du 3 janvier 1992 qui a érigé l'eau en tant que patrimoine commun de la Nation et fait le lien entre milieu et usages.

Pour autant, face aux convoitises de la société et face aux difficultés de mise en œuvre de contraintes générales, plusieurs gouvernements se sont engagés sur la voie d'une nouvelle loi. Après cinq ministres - Mmes Voynet, Bachelot et Ollin, MM. Cochet et Lepeltier - et plusieurs dizaines de rédactions différentes, ce texte est enfin arrivé ce printemps en première lecture à l'Assemblée nationale, après un premier passage au Sénat un an plus tôt. Ce texte suscite, en terme de débat public, de multiples insatisfactions corporatistes ou environnementalistes, et il ne parvient pas à faire véritablement œuvre d'intérêt général, alors qu'il serait largement temps d'offrir un espace de stabilité pour conduire une vraie politique de l'eau, les investissements colossaux en jeu - et leur nécessaire amortissement - ne pouvant souffrir de remises en cause permanentes.

DES AMBIGUITES PERMANENTES ENTRE ENVIRONNEMENT ET SERVICES

L'eau potable - et son corollaire l'assainissement domestique - sont régis par une foison de textes législatifs, réglementaires et jurisprudentiels. Il s'agit là sans doute de l'un des secteurs les plus réglementés en France, conséquence logique de l'importance de cet élément dans la vie de tous les jours, pour tout un chacun, vecteur de la survie de l'humanité en terme de besoin vital et de santé publique dans une société occidentale.

Pour autant, par son classement en “service public à caractère industriel et commercial”, obligé à l'équilibre financier en principe par ses seuls usagers à travers le prix de l'eau, ce service est soumis à une obligation de résultat au bénéfice des consommateurs : leur fournir en tous temps une eau en qualité et en quantité suffisante pour leurs besoins. Mais, avec les comportements contemporains - de type consommateurs - ces besoins sont-ils toujours vitaux ? Le remplissage des piscines ou la protection incendie d'espaces en déprise abandonnés par leurs propriétaires (hors des espaces habités bien entendu) doivent-ils toujours relever des impératifs du service public d'alimentation en eau potable, avec une eau traitée pour répondre à de vrais besoins alimentaires et sanitaires, traitement dont le coût est de plus en plus conséquent ?

L'eau est donc un bien rare, et l'on évoque de plus en plus fréquemment des risques de conflit d'usages. En Ardèche, outre l'eau potable aux ressources extrêmement localisées pendant longtemps - aujourd'hui encore, plus de six cents sources de faible importance

Près de 70 ans d'histoire d'eau

Officiellement, le SEBA a été créé par arrêté préfectoral du 9 décembre 1957 sous l'intitulé SEREBA (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Réseaux d'Eau de la Basse-Ardèche). Par élargissement en vue de prendre en charge le volet "eau potable" du contrat "Ardèche claire" (signé en 1984) - l'opération "Pont de Veyrière" -, sur proposition du Conseil général, ce syndicat s'est élargi en devenant le SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse-Ardèche) en 1986.

Mais, en fait, cette organisation intercommunale trouve ses bases à la veille de la Seconde Guerre mondiale à travers le Syndicat intercommunal du Tanargue. Le 11 avril 1939, sept communes se regroupaient en effet pour élaborer un projet d'adduction depuis le sommet du Massif du Tanargue jusqu'à Largentière, pour desservir en particulier l'hôpital de ce bourg. Progressivement, d'autres syndicats se sont constitués dans les zones de la Plaine de Jalès d'une part (9 février 1944) et de la vallée de la Fontaulière et de l'Ardèche (en amont de l'agglomération Aubenas-Vals) d'autre part (11 janvier 1951). Ensemble, ces trois structures ont fédéré tout un territoire pour parvenir à 45 communes (SEBA 45), avant l'élargissement aux autres territoires de Pont de Veyrière, soit 80 communes (SEBA 80).

Mobiliser des ressources pour assurer un service de l'eau à tous les Ardéchois constitua une véritable épopée au cours des années 1950-1980. Ainsi, à cette époque, il fallut mobiliser la troupe pour protéger les travaux relatifs à une prise d'eau dans la Fontaulière à Montpezat.

Etablissement public, le SEBA constitua un des premiers syndicats mixtes formés en France. A partir de 1975, il s'est engagé dans des travaux importants d'interconnexion de réseaux, tout d'abord sur son secteur nord, partie la plus urbanisée. Puis à partir de 1980, il s'est engagé sur le renforcement des réseaux du secteur sud du syndicat, très sollicités en période estivale. Là aussi, les solutions intercommunales s'avéraient moins onéreuses et techniquement plus fiables. Entre-temps, en 1976, cette organisation s'était vu confier par les communes la prise en charge de l'assainissement domestique.

Aujourd'hui, le SEBA exerce ses deux compétences de base de manière différenciée :

- Production en gros d'eau potable à partir de l'usine de Pont de Veyrière (Meyras) et des puits de Gerbial (Grospièrres) = 80 communes adhérentes de manière directe ou via des syndicats primaires (Olivier de Serres, Barjac, SIAE Saint-Etienne/Saint-Sernin), soit SEBA 80 ;
- Autres productions (Tanargue/Jalès) et distribution eau potable aux usagers = 45 communes constituant le cœur du syndicat, soit SEBA 45 ;
- Gestion de la collecte et du traitement des effluents domestiques en assainissement collectif et contrôle du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif, soit SEBA 45.

alimentent le quart de la population ardéchoise -, les usages développés au cours des derniers siècles sont de deux ordres :

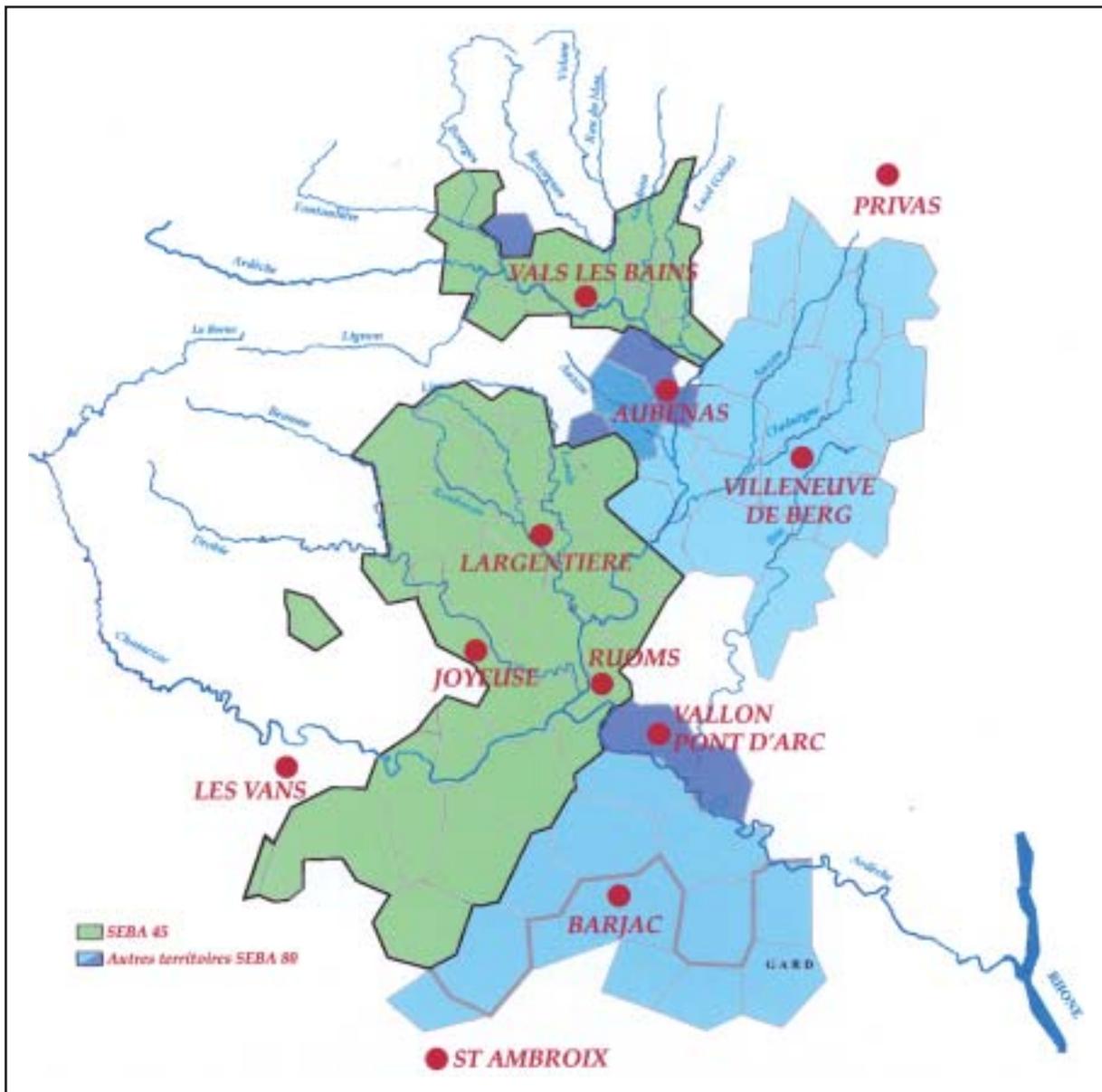
- force motrice pour l'industrie naissante "au fil de l'eau" (textile en particulier), développée ensuite au XXe siècle pour répondre à un besoin énergétique commun via la production hydroélectrique, activités qui modifient le régime d'écoulement des eaux de surface mais qui ne compromettent ni sa quantité ni sa qualité,

- irrigation pour le développement des productions agricoles, les paysans ardéchois - notamment sur les pentes cévenoles - ayant initié depuis la fin du Moyen Age d'astucieux systèmes adaptés au relief, avec malgré tout aujourd'hui un usage en baisse régulière, y compris dans les zones où des équipements collectifs ont été réalisés, telle la plaine de Jalès dans la vallée du Chassezac.

Il existe par contre une activité économique en plein développement, productrice d'un chiffre d'affaires conséquent (évalué à 535 M€) : le tourisme. Fruit de la croissance du XXe siècle, ce secteur relève tout à la fois d'une véritable activité industrielle, par le principe d'entrepreneuriat qu'il met en œuvre, mais aussi d'une civilisation des loisirs que recherche la clientèle et que les professionnels cherchent à satisfaire. Or, en ce début de XXIe siècle, l'eau devient aussi un enjeu économique par les capacités de découverte, de détente, de loisirs sportifs qu'elle propose. Doit-on pour autant oublier la réalité physique et climatologique ? Les très récentes années de sécheresse estivale, fruit d'hivers et de printemps déficitaires en pluviométrie, viennent rappeler à notre mémoire quelques fondamentaux qui, bien qu'aménageables, restent incontournables.

Sur l'ensemble de ces questions, l'exemple du Sud-Ardèche me paraît être parfaitement illustratif, en n'oubliant pas quelques vérités simples et parfois contradictoires :

- tous les usages cités nécessitent de disposer de ressources en eau suffisantes,



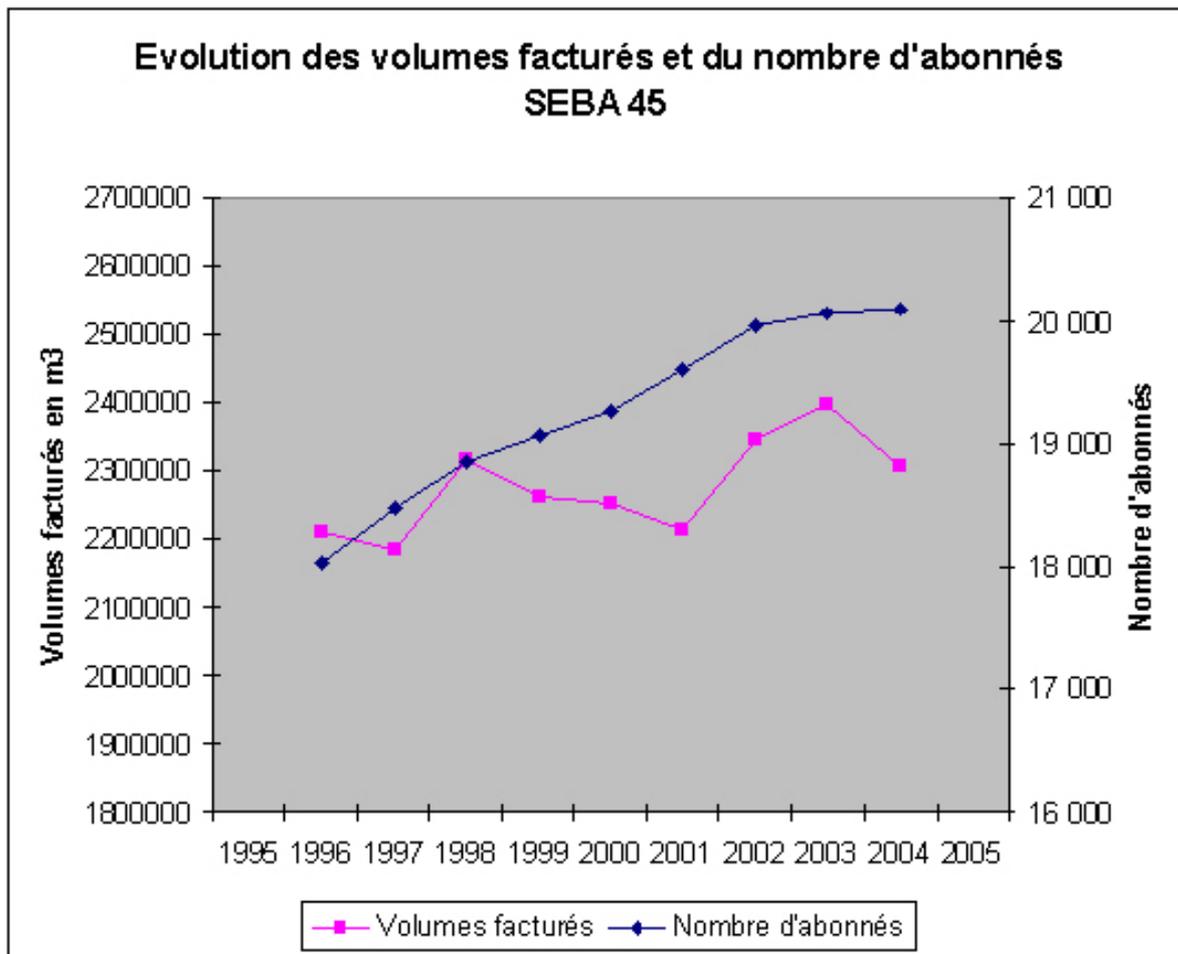
Le SEBA couvre environ le quart du territoire ardéchois dans sa partie méridionale, la plus soumise tout à la fois à la climatologie méditerranéenne et à l'afflux touristique estival

- l'hydroélectricité constitue une énergie renouvelable mais elle crée des perturbations du milieu aquatique lors du stockage et du turbinage ou par la création de seuils infranchissables,
- les prélèvements pour la production d'eau potable ou pour les activités économiques apparaissent comme s'opposant à la nécessité d'eau dans le milieu récepteur pour la dilution des rejets, la vie piscicole ou les activités de loisirs.

En bref, la société contemporaine semble avoir pris conscience de l'enjeu environnemental - respect du milieu, économies d'eau, épuration des rejets - sans pour autant développer des comportements individuels à la hauteur de cet enjeu.

LE PARADOXE DES PLUIES FAIBLESSE DE LA RESSOURCE ESTIVALE

Cette eau, plus abondante chez nous qu'ailleurs par la moyenne des précipitations annuelles - les fameux "orages cévenols" déclenchant des inondations en Languedoc et vallée du Rhône -, fait aussi réellement défaut en période estivale en raison d'étiages sévères. L'artificialisation des milieux, conséquente aux missions multi-usages dévolues à certains des barrages hydroélectriques d'Electricité de France sur les bassins de l'Ardèche et du Chassezac, a fait oublier, en à peine quinze ans, l'état naturel de ces cours d'eau en période estivale et plus particulièrement avant les salutaires orages de fin août.



De ces courbes, il ressort une consommation plutôt modérée par les usagers permanents en comparaison de l'évolution du nombre d'abonnés (+4% en volumes / +11% d'abonnés en dix ans, soit une moyenne de 115 m³/ an par foyer)

Les rivières, en absence de pluie, sont uniquement alimentées par les sources, résurgences d'eaux souterraines. L'appauvrissement des nappes, au cours des années ou saisons précédentes, contribue ainsi à la faiblesse des débits. Il ne faut pas oublier non plus les prélèvements d'eau, précisément multipliés en ces périodes critiques. Les collections d'arrêtés préfectoraux de restriction d'usage - à une exception notable sur laquelle nous reviendrons - publiées ces trois dernières années, avaient pour seul objet de permettre le maintien de débits - naturels ou soutenus - dans les cours d'eau. Pour autant, personne ne doit oublier que le Sud Ardèche subit le climat méditerranéen. Celui-ci se caractérise en effet par une alternance de saisons océaniques tempérées, marquées par de fortes pluies et des étés arides et chauds. Soleil en abondance et régime sec donc ! Pour autant, sur les 2 700 km de réseau hydrographique, 75% des eaux de surface restent de bonne qualité.

Pour apprécier les besoins en eau potable de ce territoire, il faut en dresser le portrait. Pour le compte du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (SEBA), nous avons demandé cela à l'INSEE. Un tableau récapitulatif permet de tirer rapidement quelques enseignements de fonds à partir du recensement général de 1999.

La tendance générale est celle tout à la fois d'une économie défaillante (fort taux de chômage, faible taux d'activité) et d'une population âgée (le tiers des habitants ont plus de 60 ans), résultat d'un véritable déficit démographique naturel. Le solde migratoire, lui, est très positif (forte arrivée de nouveaux habitants). De plus, il s'accélère, engendrant sur la dernière décennie du XX^e siècle une progression de la population très nettement supérieure à celle du département. Enfin, nous constatons une forte présence de l'habitat saisonnier, tout particulièrement en résidence secondaire mais aussi avec 40 à 45% du parc d'hébergement commercialisé en Ardèche.

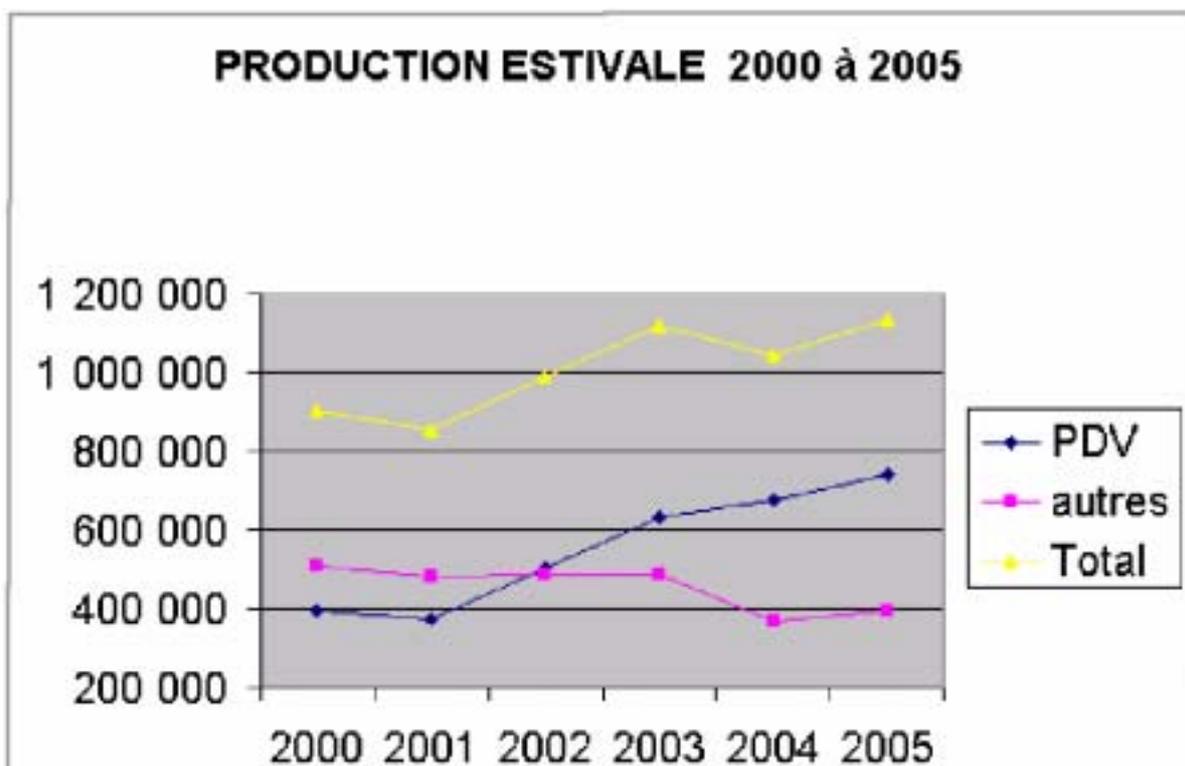
Voilà des tendances lourdes qui ne sont pas sans conséquences sur le service public d'alimentation en eau potable. La population permanente est plutôt faiblement consommatrice, soit par ses origines rurales qui gardent le souvenir du manque, soit par ses besoins propres moins importants pour les personnes âgées. Dans tous les cas, cela n'assure qu'une faible rentabilité économique du service. Par contre, une très forte demande

est constatée en période estivale, conséquence naturelle de la présence d'une forte population saisonnière aux habitudes plus urbaines, au moment où la pression sur le milieu est décuplée. Pour autant, les volumes consommés durant cette période – au même prix qu'en période hivernale – ne suffisent pas à couvrir l'amortissement des surinvestissements générés par ce besoin estival. La prise de conscience de cette réalité est difficile à provoquer. Est-ce parce que l'Ardèche, dans son ensemble, est globalement excédentaire en terme de bilan besoins/ressources en eau potable : sur les 31,5 millions de mètres-cubes produits chaque année, seuls 23 millions de mètres-cubes sont consommés. Mais le risque de manque persiste quand même en période estivale et en fonction des ambitions de développement des territoires.

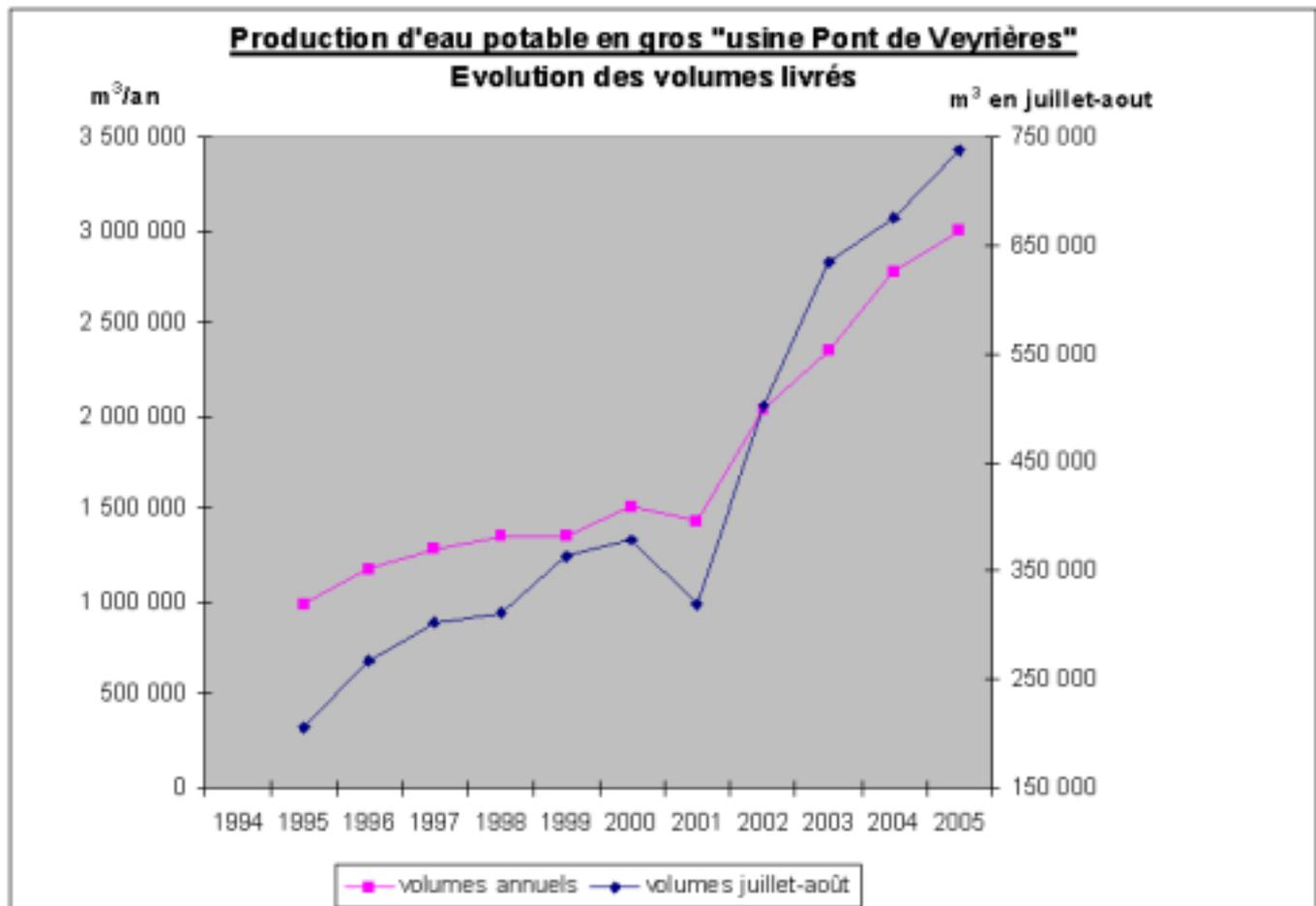
DES BESOINS CONSIDERABLES EN PIC SAISONNIER

Quelle est la réalité en Sud-Ardèche, sur le territoire du SEBA ? En terme de production, le programme "Pont de Veyrière" (usine de potabilisation + réseau ossature de 50 km) assure plus de 50% de la ressource, avec un droit d'eau conventionné de 300 litres/seconde, grâce aux réserves constituées par l'aménagement hydroélectrique du Plateau ardéchois. Viennent ensuite la vallée du Chassezac, rivière alimentée elle aussi par un réseau de barrages, à quasi-égalité avec la rivière La Beaume, cours d'eau non soutenu et fortement compromis par ces prélèvements en eau potable durant la période estivale (aménagement Tanargue du SEBA). De plus, cette ressource est fortement soumise à des problèmes qualitatifs, ayant vécu ces dernières années des crises sanitaires à répétition : présence de cryptosporidium, de carbone destructeur du chlore, ou encore effraction des équipements, sans négliger des problèmes de turbidité - eau rouge - quasi-permanents. Enfin, les sources du SEBA 45 ne représentent que 7% de la production, même si elles restent vitales sur certaines zones de pente.

Pour plus de 70% de cette ressource mobilisée, le déficit pluviométrique est susceptible de créer un déficit de remplissage des barrages. Regroupant le SDEA (Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche), E.D.F. (Electricité de France), le SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse-Ardèche), le SIVA (Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ardèche "Ardèche claire"), les Services de l'Etat (Directions départementales de l'Agriculture - police de l'eau - et de l'Action sanitaire et sociale - service "santé, environnement"), un vrai travail partenarial permet, seul, de maintenir un bon niveau de production d'eau potable en période d'été. La situation est nettement aggravée, dans ce type de situation climatique, pour les secteurs non soutenus, tel celui de la Beaume.



La production "Pont de Veyrière" prend de plus en plus un rôle de substitution de ressource par rapport aux prélèvements sur les rivières Chassezac et Beaume



Après la mise en service des divers postes de livraison en zone sud du syndicat (en 2002), on assiste à une hausse conséquente de la consommation

Concrètement, la production estivale s'élève à :

- 370 000 m³/mois sur la Fontaulière (100% programme Pont de Veyrière),
- 140 000 m³/mois sur le Chassezac (72% Gerbail à Grospierres et 28% Mazet à Berrias-Casteljaou, en nappe alluviale soutenue par l'aménagement EDF),
- 120 000 m³/mois sur la Beaume (54% à Laboule et 46% à Vernon).

Sur l'aménagement Pont de Veyrière, les évolutions sont flagrantes. Pour répondre au besoin de consommation sollicitée, la production a augmenté de 250% entre 1996 et 2005, pendant que la production estivale (juillet/août) connaissait, elle, une hausse de 275%. Bien entendu, il faut tenir compte de l'entrée en fonction progressive, jusqu'en 2002, de divers postes de livraisons sur le territoire. Toutefois, la progression estivale a été de 230% sur les seules cinq dernières années !

Face à cela, il est bon aussi d'analyser le développement urbanistique. Suite à la mise en œuvre de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), les maires du SEBA 45 nous transmettent pour avis la plupart des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, de lotir...). Entre 2002 et 2005, nous constatons une progression des demandes allant de 35 à 70% suivant les années (390 à 530 demandes par an). Et nous émettons des avis réservés ou défavorables pour 25 à 35% d'entre elles (140 à 190 avis négatifs par an) soit pour capacité insuffisante soit pour absence de réseaux. Le besoin d'investissement correspondant, à financer par les communes, se situerait entre 0,9 et 1,7 M€/an pour la seule alimentation en eau potable.

En parallèle, il est nécessaire de tenir compte de la géographie et de la dispersion de l'habitat. Un programme de desserte du plateau calcaire de Labeaume, en cours de réalisation, coûte... 0,8 M€ pour desservir... vingt-cinq résidences, programme fortement aidé par l'Agence de l'Eau et le Conseil général heureusement ! Mais la facture reste très lourde pour la commune qui co-finance l'opération.

En fait, seule la zone nord du SEBA, autour d'Aubenas et Vals, se trouve être véritablement urbaine. Les autres unités, cœur de bassins de vie, sont Joyeuse, Largentière, Ruoms/

Vallon... Et sur le plan touristique, l'accueil en hôtellerie traditionnelle est concentrée sur Vals-les-Bains et Grospierres (présence du Domaine du Rouret) pendant que les campings, eux, se développent sur les zones de Vallon/Ruoms/Sampzon, mais aussi Joyeuse/Rosières et Berrias-Casteljau. Ailleurs, il s'agit au mieux d'une logique de hameaux à desservir malgré tout...

Relief marqué par des cloisonnements de vallées, habitat diffus, régime climatologique méditerranéen caractérisé par de bas étiages, eau brute essentiellement d'origine superficielle, vulnérabilité en terme de qualité, pic de consommation saisonnière (3 fois la consommation hivernale en août sur la zone sud), constructions ou activités encore non raccordées à un réseau public, malgré cela des besoins en augmentation constante... Oui, la politique de l'eau – en tant que service public de base assuré par les collectivités locales – engendre un impact indéniable sur les activités humaines, économiques et sociales.

Alors, quelle vision faut-il prendre en compte :

- accepter que le milieu naturel soit malmené au risque de nuire à terme aux activités et approches culturelles fondées sur cet atout ?
- préserver de manière absolue un environnement de qualité au risque de développer une forme de désert de population permanente et d'activités économiques ?

Dans tous les cas, nous ne devons pas oublier que notre environnement est avant tout créé par l'homme. Le vrai débat, lui, n'a pas lieu : quel type de développement la société ardéchoise veut-elle se donner ? Et qui a véritablement la légitimité pour l'initier et le conduire ?

Enfin, même si des efforts doivent être réellement accomplis afin de promouvoir les limitations de prélèvement et la maîtrise des rejets, les besoins croissent de toute manière plus vite que les économies réalisables.

Dans une perspective à quinze ans, sur la courbe de production actuelle, il sera irréaliste de répondre à la demande par les équipements de production existants. Même si la demande restait maîtrisée, les ressources actuellement mobilisées risquent d'être insuffisantes, compte tenu du besoin de régénérer le milieu naturel.

L'aménagement et le développement du territoire ne peuvent s'imaginer sans infrastructures préalables (voirie, réseaux et désormais TIC). Si des actions scolaires, sociales et culturelles sont susceptibles de répondre à l'accueil d'actifs dans un territoire, les infrastructures constituent un préliminaire indispensable, le plus relevant ensuite des dynamiques mises en place par les acteurs du territoire.

DES CHOIX A FORMULER POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE

Pour ce qui nous concerne, dans le domaine de l'eau, il est impératif de décider de mobiliser plus de ressources et de construire de nouvelles infrastructures d'adduction et de distribution. Et cela ne se fera pas sans moyens financiers conséquents dont les seules collectivités locales ne pourront assumer l'intégralité du coût.

Les solutions techniques sont de plusieurs types :

- une meilleure valorisation des ressources actuelles,
- une recherche en nappe profonde sur le territoire,
- de nouvelles retenues de surface,
- un transfert d'eau interbassin, la nappe alluviale du Rhône par exemple répondant déjà au tiers des besoins en eau potable de l'Ardèche dans son ensemble,
- le développement du multi-usage des réserves existantes ou à créer.

Quelles que soient les solutions retenues, il faudra mobiliser des moyens financiers conséquents. Or, le SEBA a, malheureusement, défrayé régulièrement la chronique depuis une quinzaine d'années en raison de ses relations difficiles avec les usagers d'une part et de sa situation financière déséquilibrée d'autre part. Ainsi, il a mis en attente le règlement aux entreprises de programmes de travaux pendant trois à quatre ans après réalisation afin de retrouver un équilibre, les bilans annuels faisant état d'un déficit récurrent - de l'ordre de 1 à 3 M€ - entre 1999 et 2004.

Par ailleurs, au 1er janvier 2006, pour le seul service "eau potable", l'encours en capital de la dette (hors intérêts) à rembourser s'élève à plus de 18,8 M€, dette dont l'extinction n'aura lieu qu'en... 2035. A cela, il faut ajouter des "restes à amortir" pour un montant de 34,7 M€, ces amortissements étant à provisionner jusqu'en 2090 (en fonction des cadences d'amortissement votées en 1992 et 2004). Et ces 53,5 M€, à prélever sur le produit de la redevance des usagers, ne concernent que les seuls investissements passés. Actuellement, cette charge "dette + amortissement" mobilise 75% du produit de la redevance.

vance “eau potable”. Et, même si la situation n’est pas aussi grave pour le service “assainissement”, la tendance reste la même en “assainissement collectif” au regard du nombre d’usagers raccordés nettement moins important qu’en eau potable (environ 9 000 foyers).

La préoccupation légitime des élus de ce territoire est bien celle de mobiliser des moyens financiers pour passer d’un frein à un levier de développement, avec le lourd handicap de départ évoqué ci-dessus. En eau potable, la priorité des besoins est quantifiée pour les prochaines années sur la base suivante : 13 M€ pour la mobilisation quantitative, 5 M€ pour l’amélioration qualitative et 1,2 M€ pour la sécurisation de la distribution, sans tenir compte des besoins propres aux territoires assumant eux-mêmes la distribution. Notamment, ces besoins concernent l’achèvement du programme d’ossature “Pont de Veyrière”, initié par le Conseil général en 1986 et confié depuis lors au SEBA, avec :

- augmentation de la capacité de l’usine de traitement et du stockage,
- achèvement de l’ossature principale avec antennes, postes de livraison et comptage pour près d’une dizaine de raccordements non assurés à ce jour avec les réseaux de distribution en place.

Les coûts de l’opération “Pont de Veyrière - volet eau potable” sont souvent mis en cause. Il faut clairement les rappeler. Le barrage, réalisé par le Syndicat départemental d’équipement de l’Ardèche (SDEA) et financé par divers partenaires, a coûté 10,21 M€. La collectivité et les usagers du service d’eau potable n’y ont apporté aucune participation. Par contre, ils assument le coût de l’usine de production, dont le coût global est évalué à 10,43 M€. Le réseau ossature, développé sur 50 km entre Meyras et Salavas est évalué à 17,96 M€. Pour achever cet ensemble, une 15^{ème} tranche est en cours de négociation avec les financeurs pour un coût global de 8,12 M€ avec optimisation de l’usine et du stockage, et création d’antennes et de postes de livraison. Le SEBA 45, par exemple, devra encore assumer des travaux au-delà des postes de livraison pour environ 4 M€.

Participant activement à la réflexion d’ensemble sur les problématiques de l’eau, à travers l’élaboration du “Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux” (SAGE Ardèche), le SEBA rappelle régulièrement les réalités du Sud-Ardèche et l’attente des populations pour un véritable développement de ce territoire à un coût maîtrisé. Voilà une équation bien difficile à réaliser... D’une manière globale, quelques acteurs imaginent aussi pouvoir faire supporter le coût environnemental de l’amélioration du milieu à la redevance du service public de l’eau. Telle est, par exemple, l’idée relative à l’obtention d’une norme baignade sur le cours de l’Ardèche ! La réalité des chiffres démontre clairement que c’est ailleurs qu’il faudra en rechercher les moyens si l’on veut éviter la grève du paiement de la facture d’eau...

Pour cette politique globale de protection de l’environnement aquatique, doit-on - par principe - considérer comme contributeurs uniquement ceux qui prélèvent ou qui dégradent (le fameux principe pollueur/payeur fort inégalement appliqué) ou ne devrait-on pas prendre en compte aussi les bénéficiaires (tourisme et loisirs notamment) au titre d’une fiscalité environnementale à créer ?

La conquête de l’eau

Autrefois responsable du service “Génie rural” à la Direction départementale de l’Agriculture de l’Ardèche, Jean Vigier a dressé l’histoire moderne de la conquête de l’eau potable en Ardèche à travers un mémoire conséquent : *La mémoire de l’eau : hydrogéologie et ressources en eau du département de l’Ardèche*, édité en quelques dizaines d’exemplaires à compte d’auteur. Avec une masse de détails et toute la force du témoignage, il raconte cette conquête vue du côté de l’acteur de ce développement, celui qui a mobilisé notamment les politiques sur cet impératif. Ce long et minutieux travail de documentation et de recherche concerne les trois facteurs majeurs qui conditionnent l’existence et l’importance des ressources en eau en Ardèche (géologie, relief et climat), mais aussi la localisation des émergences, puits et forages étudiés et les caractéristiques physico-chimiques de leurs eaux, le régime hydraulique des principaux cours d’eau du département, et les utilisations domestiques, agricoles, ludiques et énergétiques des ressources ainsi recensées.

Lorsqu’il était chef de service du génie rural à Privas, il élaborait le premier plan départemental d’alimentation en eau potable, avant d’être désigné rapporteur de la commission technique de l’établissement public de la Loire (Épala). A cette époque, il considérait déjà que “chaque collectivité ne pouvait alors, séparément, assurer sa propre exploitation dans de bonnes conditions”.

	SEBA 45	SEBA 80	ARDÈCHE
<u>Géographie</u>			
Unités urbaines	0	2	17
Superficie	545 km ²	1 129 km ²	5 529 km ²
Densité de population	57.5 hab/km ²	54.6 hab/km ²	51.7 hab/km ²
<u>Population</u>			
Population totale	31 344 hab.	61 675 hab.	286 023 hab.
Evolution 1982-1990	+ 1.50 %	+ 2.98 %	+ 3.58 %
Evolution 1990-1999	+ 4.88 %	+ 5.28 %	+ 3.04 %
Personnes de + de 60 ans	31.0 %	30.0 %	25.7 %
Solde naturel 1982-1990	- 0.35 %	- 0.26 %	+ 0.04 %
Solde naturel 1990-1999	- 0.35 %	-0.27 %	0.00 %
Solde migratoire 1982-1990	+ 0.54 %	+ 0.63 %	+ 0.40 %
Solde migratoire 1990-1999	+ 0.88 %	+ 0.84 %	+ 0.33 %
<u>Logement</u>			
Résidences principales	61.8 %	66.5 %	72.9 %
Evolution RP 1990-1999	+ 14.1 %	+ 13.7 %	+ 11.2 %
Logements vacants	6.5 %	7.0 %	6.9 %
Evolution LV 1990-1999	+ 10.2 %	+ 15.6 %	-0.2 %
<u>Economie</u>			
Chômage	16.4 %	16.2 %	12.5 %
Taux d'activité	47.4 %	48.4 %	52.2 %
Fiscalité : TP dominante en 2004	13 communes	23 communes	
<u>Tourisme</u>			
Résidences secondaires	31.7 %	26.5 %	20.2 %
Evolution RS 1990-1999	+ 23.7 %	+ 21.7 %	+ 13.1 %
Hôtellerie (chambres 2005)	726	1 236	2 757
Campings (emplacements 2005)	8 037	14 028	22 171
Evolution campings 2001-2005	+ 11.0 %	+ 6.5 %	+ 7.9 %
<u>Agriculture</u>			
Nombre d'exploitations 1988-2000	- 27.6 %	- 26.3 %	- 34.0 %

Les principaux indicateurs du territoire du SEBA analysés par l'INSEE